

Information

à destination des COREVIH/CORESS

Chers(es) collègues présidents(es), vice-président(es) et coordonnateurs/trices des COREVIH/CORESS,

Jusqu'à récemment, en France et dans les autres pays à ressources élevées, l'allaitement au sein était contre-indiqué pour les mères vivant avec le VIH. Cet allaitement est désormais rendu possible grâce aux traitements antirétroviraux, sous condition de charge virale indétectable au long cours (HAS 2024).

Conformément aux [recommandations françaises de 2024](#) qui préconisent d'évaluer la sécurité de l'allaitement au sein en contexte de VIH, nous mettons en place l'observatoire national Lactaviih. Les objectifs sont d'évaluer la sécurité de l'allaitement par des mères vivant avec le VIH, de décrire le nombre et les caractéristiques des mères vivant avec le VIH en France qui pratiquent l'allaitement au sein, et de décrire d'éventuels cas d'infection du nourrisson lors de cet allaitement.

Pour cela, l'observatoire Lactaviih doit être le plus exhaustif possible. Tous les professionnels de santé qui suivent des femmes vivant avec le VIH ou leurs enfants peuvent y contribuer. Il n'y aura donc pas d'ouverture de centres, ni de déclaration préalable des professionnels participant. Aucun acte ne sera rajouté par l'observatoire : seules les données des dossiers médicaux seront exploitées après information et recueil de la non-opposition des patientes.

La déclaration des cas d'allaitement pourra être effectuée par l'infectiologue, l'obstétricien, le pédiatre, le médecin généraliste ou la sage-femme, via une **fiche de déclaration disponible sur le site de l'ANRS Maladies infectieuses émergentes - ANRS MIE** (<https://anrs.fr/fr/recherche/projets-de-recherche/observatoire-lactaviih>). Cette fiche est à **remplir** puis à **déposer sur une plateforme sécurisée** <https://lactaviih.netexplorer.pro/ul/jQq7KCaqV48X>. L'aide des personnels techniques des COREVIH/CoReSS pourra également être précieuse pour recenser les cas d'allaitement, si elle vous paraît possible dans la conjoncture actuelle. En effet, l'observatoire s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de la qualité et des parcours de soins, mission essentielle des actuels COREVIH ou des futurs CORESS. La participation des personnels techniques, pour le signalement des cas d'allaitement à l'observatoire et pour procéder à l'intégration des patientes concernées dans l'observatoire, est cruciale pour obtenir une exhaustivité du suivi.

Une fois la déclaration effectuée, un technicien d'études cliniques (TEC) travaillant à l'URC Paris Nord Secteur Ouest à l'hôpital Bichat-Claude Bernard (AP-HP) se chargera de compléter une base de données pseudonymisées pour éviter toute surcharge de travail des équipes. Le TEC contactera les différents praticiens pour récupérer les données de suivi clinique et biologique, ce jusqu'à 3 mois après le sevrage complet de l'allaitement au sein.

L'observatoire a obtenu l'avis favorable du comité d'éthique de la recherche en obstétrique et gynécologie (CEROG 2024-OBS-0705) et de la CNIL (n° 92 4 150). Les patientes ont le droit de s'opposer à l'utilisation ultérieure de leurs données.

Vous pouvez retrouver, ainsi que vos patientes, des précisions sur l'observatoire Lactaviih ainsi que les modalités pratiques de participation sur le site de l'ANRS MIE.

Pr Laurent Mandelbrot
au nom de l'équipe Lactaviih

